

PROCES VERBAL DU 01 FEVRIER 2023

Présents : M. GUYON, F. JOBARD, O. PERRAD, J. FOURNIER, M. CAPET, A. JACQUET,
L. GUILLAUME, J. MOREL, A. ARNAUD, T. GERARD, L. GRESSET, L. RICHARD, M. FONGELLAS

Excusés : F-H. LOERCH donne pouvoir à O. PERRAD, G. GERBOD donne pouvoir à M. GUYON

Secrétaire de séance : L. GUILLAUME

Convocation du 27 janvier 2023

1) Approbation compte-rendu du 15/12 et nomination secrétaire de séance

Le conseil municipal approuve le compte-rendu du conseil municipal du 15 décembre à l'unanimité et nomme Laura GUILLAUME comme secrétaire de séance.

Madame le Maire précise qu'il y a deux questions en plus à l'ordre du jour en points 7 et 8.

2) Décision modificative

Il manque 2 400 € sur le chapitre 65, il est nécessaire de transférer cette somme du compte 6068 au compte 65541, pour cela une délibération et une décision modificative sont adoptées afin d'équilibrer le chapitre et le budget et le clôturer.

Le conseil municipal donne l'autorisation à Madame le Maire pour signer la délibération correspondante et tout document afférent à cette affaire.

3) Délibération mandatement dépenses investissement de l'exercice précédent

Une délibération doit être prise avant chaque nouvel exercice pour payer les dépenses d'investissement engagées sur le budget précédent, afin de les payer sur le budget suivant, avant son vote en avril, dans la limite du quart du total des dépenses d'investissement du budget précédent. Ce qui permet d'engager des dépenses d'investissement en début d'année, d'où un gain de temps.

Le conseil municipal donne l'autorisation à Madame le Maire pour signer la délibération correspondante et tout document afférent à cette affaire.

4) Départ locataire

M. Richard, locataire de l'appartement au-dessus de la mairie, quitte son logement fin février. La commune va faire un diagnostic énergétique et faire d'éventuels aménagements,

avant de le mettre en location. Le chèque de caution sera restitué à la remise des clés et sous condition d'un état des lieux correct.

Le conseil municipal donne l'autorisation à Madame le Maire pour signer la délibération correspondante et tout document afférent à cette affaire.

5) Etude chaufferie

Fabienne JOBARD présente ce dossier. Arcade nous a envoyé le résultat concernant l'étude chaufferie. Les dépenses de chauffage de l'école et de la salle des fêtes sont un véritable gouffre financier, il faut prendre une décision rapidement pour trouver une solution. Pour la mairie, un projet de géothermie et pour la salle des fêtes une chaudière à granulés sont proposées par le conseil. Mais, ces projets ne sont pas réalisables : la distance entre chaque bâtiment est trop importante. Le projet de chaudière de plaquettes forestières n'apparaît pas dans le projet. La prévision est de 120 000 € pour la salle et de 175 000 € pour la mairie. Des subventions comme le fond vert et la DETR peuvent être demandées. Pour l'école, 40 000 € pour un circuit fluide est prévu.

Une réunion avec Indigo, l'entreprise qui a réalisé l'étude, ainsi que le syndicat mixte de Morez va être organisée pour des précisions.

6) Cantine

Madame le Maire précise que les repas de cantine scolaire sont servis au restaurant l'Epicéa. Un problème de bruit persiste. Il est proposé, qu'après les vacances de février, la cantine soit transférée à la salle des associations et dans la petite salle des fêtes dès que la salle hors sacs sera libre. La préparation des repas se fera toujours par l'Epicéa.

7) Travaux ONF

Madame le Maire a rencontré l'agent ONF pour la préparation du budget 2023. Le bilan 2022 est positif : 2 parcelles supplémentaires ont été vendues pour 68 000 €. Le budget 2023 prévoit 53 000 € de recettes et 36 000 € de travaux et 200 mètres cubes de chablis. Il est préférable de prévoir plus de dépenses et de recettes, en raison de la quantité de chablis qui est très importante.

L'ONF propose un contrat d'approvisionnement pour une parcelle avec plusieurs qualités de bois différentes et donc des variations de prix, le conseil décide de continuer l'exploitation en bloc sur pied, afin d'éviter trop d'écart de prix.

8) Visite du SMDT

Madame le Maire et Olivier PERRAD ont rencontré le SMDT pour faire l'état des lieux des téléskis. La rencontre s'est suivie d'une réunion en mairie. Le SMDT fait la synthèse de l'audit

des remontées mécaniques. EAB a commencé les travaux urgents. Ces aménagements sont à prévoir en 2023, comme le raccourcissement de câbles, le remplacement de câble, les glissières sont à changer. En conséquence, la cotisation 2023 est de 57 000 € en 2023 contre 54 000 € en 2022. Le conseil donne son accord.

9) Comptes rendus divers (réunions/commissions), agenda et réunions à venir, questions diverses

- 1) Laura GUILLAUME a contacté le SICTOM pour signaler qu'un moloch est endommagé, il sera remplacé au printemps, car il y a du terrassement qui ne peut être fait qu'à cette période.
- 2) Thierry GERARD demande à connaître l'avancée du dossier d'aménagement des lacs, Madame le Maire signale que le département doit donner réponse.
- 3) Fabienne JOBARD a été relancée par Arcade pour le plan vélo, pour choisir l'emplacement d'une borne pour déposer les vélos : le conseil décide de le mettre sur le parking des téléskis vers les molocks.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures.

Fait à Bellefontaine, le 14 février 2023